grics

INFORMATION

***** IMPORTANT *****

Épreuves confidentielles du site BIM en ligne – Fonction et utilisation

Référence : BIM-FGJ 26-026

Destinataires :

Administrateurs et Responsables BIM-FGJ du site BIM en ligne
Directions des services éducatifs
Directions d'établissements scolaires (primaire et secondaire)
Responsables de la sanction
Représentants du *Comité national de concertation BIM* (CNC)

Merci de faire suivre ce message aux personnes concernées dans votre organisme.

La partie du site BIM en ligne comprenant les épreuves confidentielles a été créée à la demande des organismes scolaires, par l'entremise du *Comité national de concertation BIM*. Cette section protégée du site vise à limiter l'accès à une banque d'épreuves confidentielles, et ce, à l'échelle provinciale. Compte tenu de la raison d'être de cette banque d'épreuves, il est impératif que les mêmes lignes directrices guident son utilisation par l'ensemble des organismes abonnés à BIM.

Statut des épreuves et conditions d'utilisation

Un plan de travail sur plus d'une année établissant les épreuves à développer au primaire et au secondaire, selon les besoins et les priorités du plus grand nombre, a été élaboré à la suite de consultations provinciales et de discussions au CNC. Ce plan de travail prévoit les épreuves confidentielles et les tâches diffusées annuellement. Les épreuves sont élaborées conjointement avec les organismes scolaires et font l'objet d'un processus d'élaboration rigoureux incluant des étapes de validation et de mise à l'essai. Elles résultent de travaux s'échelonnant sur plus d'une année et requièrent la mobilisation, notamment, d'enseignants, de conseillers pédagogiques et de conseillers en évaluation.

Les épreuves confidentielles sont prévues pour une utilisation en fin d'année (juin) ou pour la reprise (août et janvier). Cette information est précisée pour chaque épreuve et doit être respectée. La durée du statut de confidentialité de chaque épreuve est revue annuellement en fonction de l'offre d'épreuves et des besoins des organismes scolaires. Un document précisant la date de levée prévue du statut de confidentialité est disponible pour les responsables BIM-FGJ authentifiés, dans la partie « Documentation » du site Web. L'utilisation d'une épreuve confidentielle à un autre moment ou dans un autre cadre que celui qui est décrit n'est pas autorisée.

Accès aux épreuves

Seules les personnes ayant le rôle de responsable BIM-FGJ au sein d'un organisme ont accès aux épreuves confidentielles du site. De plus, le nombre de personnes détenant ce rôle devrait être limité à deux ou trois par organisme. La liste des utilisateurs ayant ce rôle devrait également être revue sur une base annuelle.

Version numérique des fichiers des épreuves

Les fichiers des épreuves sont diffusés dans un format Word permettant leur modification. L'organisme abonné peut choisir de rendre certains fichiers d'épreuves disponibles au personnel concerné à des fins de modification ou d'impression, par exemple à des conseillers pédagogiques responsables d'un dossier disciplinaire. Dans cette optique, l'administrateur veillera à ne rendre disponibles que les épreuves pertinentes aux besoins des personnes concernées, en s'assurant que l'accès numérique est limité et sécurisé. Il informera également le personnel concerné des règles de confidentialité entourant ces documents. Les enseignants ne doivent pas avoir accès aux fichiers numériques des épreuves confidentielles.

Dans le cas de projets ou de besoins particuliers, la version PDF des épreuves pourrait être rendue disponible au personnel concerné; une entente de confidentialité devra alors être prévue. La gestion des postes et des fichiers informatiques utilisés devra également être établie et prévoir des étapes avant, pendant et après la passation des épreuves.

Version imprimée des épreuves

La version imprimée des épreuves pourrait être remise aux enseignants de deux à trois semaines avant la passation. Aucune copie ne devra toutefois circuler. Les versions non utilisées devront être récupérées et détruites. Les copies utilisées devront être conservées dans un endroit sécurisé, puis détruites lorsqu'elles ne seront plus nécessaires. Il revient aux organismes scolaires et aux établissements scolaires de se doter d'un plan de sécurisation des épreuves et d'en faire la promotion auprès de leur personnel.

Passation des épreuves

Durant la passation des épreuves, il est formellement interdit aux élèves d'avoir en leur possession tout appareil électronique (téléphone intelligent, baladeur numérique, montre intelligente, etc.) permettant la communication, la navigation sur Internet, la traduction de textes, la prise de photos ou la création, l'enregistrement ou la consultation de données. Cette mention apparaît par ailleurs dans le Guide ainsi que dans le document Consignes à la personne responsable de la surveillance de chaque épreuve, depuis la diffusion de janvier 2019.

Nous vous invitons à communiquer avec nous afin d'obtenir toute information supplémentaire.

Veuillez recevoir nos plus sincères salutations,

L'équipe BIM
bim@grics.ca